



HAL
open science

Princeps chez Tacite et Juste Lipse: les mots et les choses

Isabelle Cogitore

► **To cite this version:**

Isabelle Cogitore. Princeps chez Tacite et Juste Lipse: les mots et les choses. Cahiers du Centre de Linguistique et des Sciences du Langage, 2020, 60, pp.181-186. 10.26034/la.cdclsl.2020.185. hal-03790633

HAL Id: hal-03790633

<https://hal.science/hal-03790633>

Submitted on 3 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Princeps chez Tacite et Juste Lipse : les mots et les choses

C'est avec Tacite que j'ai abordé jadis la question des mots du pouvoir ; c'est toujours elle qui m'occupe, désormais assortie de l'étude de son évolution au cours du temps, tout particulièrement dans la pensée de Juste Lipse, le magistral éditeur et commentateur des œuvres de l'historien. Au cours de plusieurs éditions successives¹, Juste Lipse a élaboré un commentaire qui améliore grandement la lecture de ce texte difficile et qui – c'est là ce qui m'intéresse – fait à la politique et surtout aux mots du politique une part importante.

Dans l'édition posthume de 1608², les commentaires de Juste Lipse sont présentés directement sous le texte³, signalés par un lemme numéroté reprenant quelques mots de Tacite, ainsi mis en valeur. Les mots sont donc, pour l'humaniste, le point de départ d'une réflexion politique qui, par certains aspects, résonne avec ses *Politica*⁴. Je voudrais ici présenter rapidement, à titre de prémices d'une étude plus longue que j'entreprends, cette démarche qui fait le va-et-vient entre les mots, les idées politiques et les réalités, pas-à-pas avec Tacite, en prenant quelques exemples tirés des commentaires de Lipse au premier livre des *Annales*, un peu plus largement qu'à propos du mot *Princeps*.

Le premier commentaire, rattaché à la phrase *dictaturae ad tempus sumebantur* (*Ann.*1.1) constitue un exemple passionnant du fonctionnement de la pensée politique de l'humaniste. En effet, il ne commente pas la première phrase de Tacite, *Vrbem Romam a principio reges habuere ; libertatem et consulatum L. Brutus instituit*, pourtant fondamentale pour la question de la liberté et la définition du gouvernement républicain comme conjonction de la liberté et du consulat⁵. C'est en revanche le mot *dictaturae* qui suscite sa réflexion ; il commente ainsi : *Quas diuturnas primus Sulla fecit, Caesar perpetuas. Et hic gradus ad*

¹ Voir la synthèse de J. de Landtsheer, « Commentaries on Tacitus by Justus Lipsius. Their Editing and Printing History », dans *The Unfolding of Words : Commentary in the Age of Erasmus*, ed. J. R. Henderson, Toronto 2012, p.188-242.

² *C. Cornelii Taciti et Vellei Paterculi scripta quae extant, recognita, emaculata additique commentarii copiosissimi et notae non antea editae, recensuit Carolus Aubertus, Parisiis, P. Chevalier, 1608.*

³ Comme c'est le cas depuis la 7^{ème} édition de Tacite par Lipse en 1607.

⁴ Sur les *Politica*, publiés en 1605 à Anvers, voir notamment A. Moss, « Vision fragmentée et vision unitaire : les « Politiques » et les recueils de lieux communs », dans *Juste Lipse 1547-1606 en son temps. Actes du colloque de Strasbourg 1994*, ed. Chr. Mouchel, Paris, 1996, p. 470-478 ; et « The *Politica* of Justus Lipsius and the Commonplace-Book », *Journal of the History of Ideas*, 59, 1998, p.421-436.

⁵ I. Cogitore, *Le doux nom de liberté*, Bordeaux, 2011, p. 81-82.

Principatum : quo praefatio illa ducit. Ce commentaire est surprenant à plus d'un titre : d'abord par sa brièveté⁶ ; ensuite par l'absence de toute référence à un autre texte ancien, contrairement à la richesse intertextuelle d'autres commentaires de Lipse dans le même ouvrage ; enfin par son approche historique et politique, quoique lapidaire. Déclarer d'emblée que les dictatures syllanienne et césarienne ont conduit au Principat revient à souligner le côté monarchique de ce pouvoir, ainsi que, peut-être une forme d'inéluctabilité. Enfin, la moindre des surprises n'est pas de voir ainsi le mot *principatus* apparaître chez le commentateur avant que Tacite ne l'ait mentionné lui-même : il faut en effet attendre chez l'historien romain le moment où il rapporte la mort d'Agrippa Postumus, *primum facinus novi principatus* (Ann. 6.1). Juste Lipse ici devance l'historien antique dans son expression politique et définit sans ambages les premiers paragraphes des *Annales* comme une marche vers le pouvoir du *princeps*.

La pensée se poursuit avec le commentaire portant sur l'expression taciteenne *nomine principis* : (Auguste) *qui cuncta, discordiis ciuilibus fessa, nomine principis sub imperium accepit* (Ann. 1.1). Lipse commente alors assez longuement, en commençant par une précision: *non ergo tam celebre tunc Imperatoris nomen, ea quidem notatione. Et Augusto uisum istud Principis, minuendae inuidiae : quia etiam olim Princeps senatus. Quod exemplum non dubie secutus.* La méthode ici est claire : l'humaniste interprète en se fondant sur des buts qu'il prête à Auguste, c'est-à-dire la volonté de ne pas prêter le flanc à la haine, et sur ses motivations, en l'occurrence reprendre un terme que son usage au sein du Sénat rendait plus inoffensif. En interprétant de la sorte, il recourt à des sentiments, des impressions, qu'il étaye ensuite par des citations, en commençant par une de Tacite lui-même, prise un peu plus loin dans l'œuvre : *non regno tamen neque dictatura sed principis nomine constitutam rem publicam* (Ann.1.9.4). Cette citation nous permet de voir comment la réflexion de Juste Lipse s'est organisée, sur la base de plusieurs passages de Tacite qu'il met en relation ; citer ici un passage de sens proche est une manière de recomposer la pensée politique de Tacite, en se fondant sur les occurrences des mots du politique. Le commentaire au mot *dictatura*, vu plus haut, trouve un écho dans ce passage situé en 1.9.4, ce qui a pu amener Juste Lipse à commenter l'expression *nomine principis*. Il faut donc restituer un fonctionnement en aller-retour entre les différentes parties du texte de Tacite, qui amène à faire des commentaires sous

⁶ Sur le style de Lipse et son évolution au contact de Tacite et Sénèque, T.O. Turnberg, « Observations on the Style and Langage of Lipsius'Prose : a Look at some selected Texts », dans *Iustus Lipsius : Europae lumen et columen. Proceedings of the International Colloquium*, Leuven, 17-19 September 1997, ed. G. Tournoy, J. De Landtsheer, J. Papy, Leuven, 1999, p. 169-178.

le texte un point d'aboutissement, bien plus riche que le simple commentaire « au fil du texte » qu'il peut paraître au premier abord.

L'intérêt pour les mots est au cœur de la démarche du commentateur humaniste : c'est ce qui l'amène à faire des citations, par exemple ici Ovide, *Fasti* 2.143 et surtout Cassius Dion 57.8 pour distinguer les contextes d'emploi des mots *dominus*, *imperator* et *princeps*. La suite de ce commentaire est d'ailleurs un exemple de cette démarche, avec une plus grande liberté : Lipse cite en effet un passage de Suétone, *Cal.* 31, selon une leçon désormais abandonnée par les éditions. Le texte tel que cité par Lipse est : *Augusti principium, clade Variana, Tiberii ruina spectaculorum memorabile factum*. Il permet à l'humaniste de considérer que *principatus* et *principium* sont des synonymes désignant le pouvoir : *Principatus et Principium etiam pro imperio*. Il développe son commentaire en précisant que les glossaires grecs distinguent deux sens pour ἀρχή et, s'il ne donne comme équivalent du premier que le latin *exordium*, il donne comme équivalent du second les termes *imperium*, *magisterium*, *praesidatus*, *principium* ; or *magisterium* n'est jamais employé par Tacite, pas plus que *praesidatus* (présent seulement dans l'*Histoire Auguste*). On peut donc s'interroger sur cette énumération de termes désignant le pouvoir impérial : Juste Lipse a-t-il voulu, dans une visée pour ainsi dire pédagogique fréquente chez les éditeurs humanistes de textes anciens, enrichir le vocabulaire de ses lecteurs ? Ou bien faut-il voir ici les pistes de la réflexion lipsienne, portée par l'histoire des mots ?

Enfin, ce commentaire peut nous surprendre aussi par ses lacunes : on aurait attendu la citation du passage de Suétone, *Aug.* 53.1 dans lequel Auguste refuse d'être appelé *dominus*. Il semble que Lipse ait choisi de se concentrer sur le vocabulaire institutionnel et ses variantes, sans prendre en considération les termes connotés et à ce titre écartés du lexique officiel. Pourtant il ne cite pas ici les *Res Gestae Diui Augusti*, qu'il connaît pourtant, pour en avoir eu une copie par un de ses correspondants, ambassadeur en Turquie⁷.

D'autres hypothèses sur la façon dont la pensée politique de Juste Lipse se développe à partir de Tacite peuvent naître du commentaire au passage 1.7.5 des *Annales* : *defuncto Augusto, signum praetoriis cohortibus ut imperator dederat [Tiberius] ; excubiae, arma,*

⁷ La comparaison du vocabulaire de ce début des *Annales* et de celui des *Res Gestae Diui Augusti*, faite en détail par T. Strunk, « Deconstructing the Monuments : Tacitus on the Mausoleum and *Res gestae* of Augustus », dans *Sources et modèles des historiens anciens*, ed. O. Devillers et B.B. Sebastiani, Bordeaux, 2018, p. 219-231, est éclairante.

cetera aulae. Le commentaire de Juste Lipse est le suivant : « *Quae haec cetera ? puto lictores, fasces laureati et siquid praeterea tunc receptum principi distinguendo. Neque enim adhuc illa Principatus insignia, Ignis, Diadema, Purpura : quae reperta sequenti aevo, et ad exemplum regum.* ». Suit un renvoi au premier *excursus*, placé plus loin dans l'édition.

Ce commentaire démontre le lien immédiat que fait Juste Lipse entre les mots et les choses ; il a, juste avant, commenté les termes *excubiae, arma* de Tacite en les définissant comme *praecipua signa tunc Principis*, définition qu'il confirme par une citation de l'historien concernant Mucien, *Hist.* 4.11 : *apparatu, incessu, excubiis, uim Principis amplecti, nomen remittere*. Ici se répondent *uis* et *nomen*, la réalité et l'apparence, selon une thématique chère à Tacite. Mais tout se passe comme si ce commentaire n'avait pas suffi à Lipse pour développer sa pensée sur les insignes du pouvoir impérial. Le commentaire à *cetera aulae* prend alors en compte un autre aspect de ces symboles, l'aspect non militaire : licteurs, faisceaux, torches, diadème, pourpre, dans une réflexion chronologique. Le commentaire se termine par le renvoi à un *excursus*, le premier des treize qui sont rattachés au premier livre des *Annales* : il y traite la question de l'origine des torches, *ignis*, qu'il place à l'époque de Commode en citant Hérodien. Ici se pose la question du statut de ces *excursus* : celui-ci est consacré à la question des torches, que Tacite ne mentionne pas ; on voit donc que le texte de l'historien sert ici de prétexte à un développement érudit, qui, cette fois, ne se focalise pas sur les mots mais sur les réalités et déborde pour ainsi dire le texte de Tacite. Cet *excursus* fait d'ailleurs état des recherches en cours de Lipse qui affirme : *purpuram qui primus sumpserit, adhuc quaero*.

Pour conclure, je fais le vœu que ces prémices de cette recherche, qui se fonde sur un dialogue entre les époques et les sciences, bénéficient de la richesse des échanges amicaux entre nos respectifs centres d'intérêts !

Isabelle Cogitore, Univ.Grenoble Alpes, UMR 5316 Litt&Arts